

**ÉDOUARD PHILIPPE, PREMIER MINISTRE, A RÉUNI UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (CISR)**

Le Premier ministre a réuni le 9 janvier 2018 le Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) en présence de dix ministres et secrétaires d'État. Ce CISR témoigne de l'engagement de l'ensemble du Gouvernement pour sauver plus de vies sur nos routes.

Trois axes majeurs pour la politique de sécurité routière du quinquennat ont été retenus :

- l'engagement de chaque citoyen en faveur de la sécurité routière,
- la protection de l'ensemble des usagers de la route,
- l'anticipation pour mettre les nouvelles technologies au service de la sécurité routière.

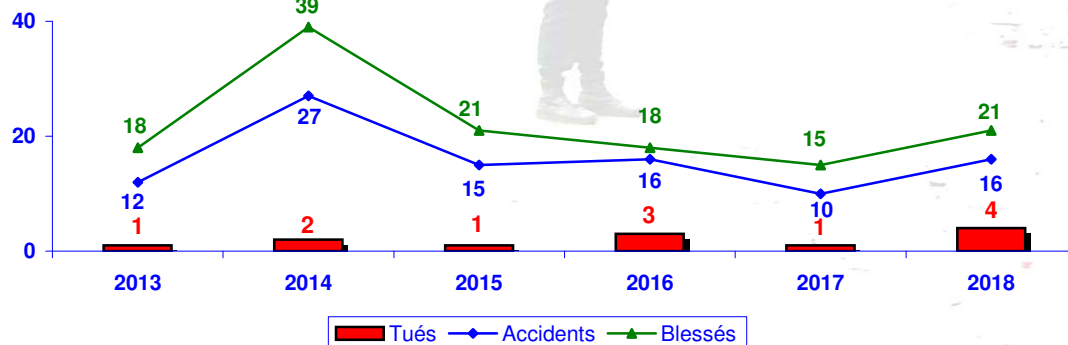
Ces trois axes renvoient à **18 mesures fortes** dont la baisse de la vitesse maximale sur les routes à double sens sans séparateur central, une plus grande sévérité pour les conduites addictives (Alcool et stupéfiants) et l'usage des téléphones mobiles en conduisant, et une protection accrue des piétons.

Les objectifs de ces mesures:

- Faire baisser le nombre de morts en réduisant la vitesse moyenne sur les routes les plus accidentogènes.
- Protéger les piétons et accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité.
- Lutter contre la conduite sous l'emprise de l'alcool et mieux faire respecter l'interdiction de la tenue en main du téléphone pendant la conduite.
- Faire prendre conscience aux nouveaux titulaires du permis de conduire de l'ampleur de leurs responsabilités.
- Améliorer la prise en charge des victimes d'accidents de la route.
- Améliorer la prise en compte des personnes récidivistes.
- Protéger et responsabiliser les usagers de deux-roues motorisés.
- Protéger les acheteurs d'un véhicule d'occasion.

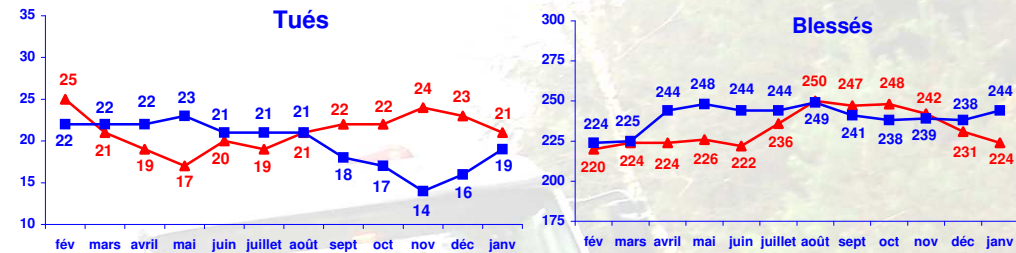
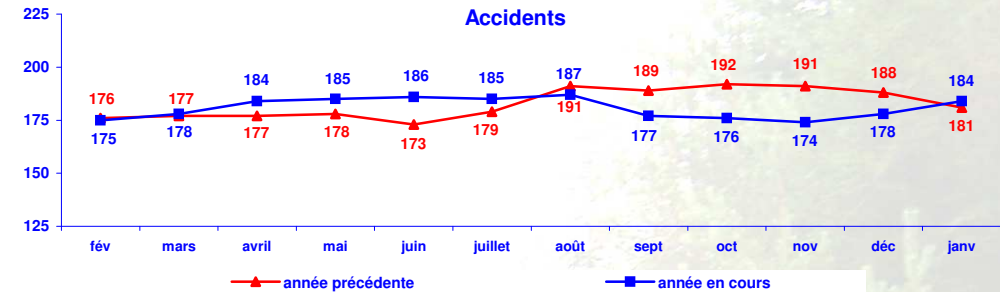
Comparaison du premier mois sur les 6 dernières années

Cumul à fin janvier

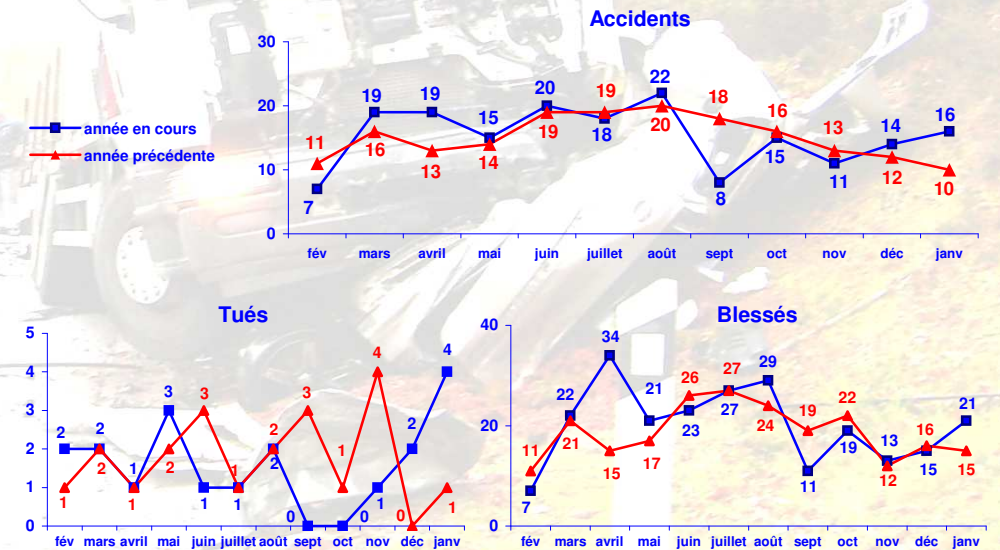


Vous pouvez accéder à la carte d'accidentalité du département des Vosges à l'adresse:  
[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/340/accidents\\_corporels.map](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/340/accidents_corporels.map)

Cumul des 12 derniers mois



Le bilan provisoire de janvier 2018 dans les Vosges fait apparaître par rapport aux chiffres de janvier 2017 une augmentation du nombre des accidents (+6), du nombre des tués (+3) et du nombre des blessés (+6).



Pour tous renseignements concernant ce document, contacter la Direction Départementale des Territoires - Observatoire Départemental de Sécurité Routière - 22 à 26 avenue Dutac - 88026 Epinal cedex  
Tel: 03 29 69 12 81 - Fax: 03 29 69 12 79 - Email: ddt-odsrv@vosges.gouv.fr